

Immobilier suisse

UBS Swiss Real Estate Bubble Index: 2ième trimestre 2013

- L'UBS Swiss Real Estate Bubble Index passe de 1,17 à 1,20. Les risques augmentent ainsi encore un peu plus.
- La tendance au tassement de l'indice se confirme. La probabilité d'une bulle immobilière spéculative s'en trouve affaiblie.
- Les risques régionaux s'étendent aux centres urbains de taille moyenne et aux agglomérations périphériques. Les régions de Locarno, Mutschellen, Winterthour et l'Oberland et Unterland zurichois font désormais partie des régions surveillées.

L'UBS Swiss Real Estate Bubble Index s'établit actuellement à 1,20, soit de 0,03 point de plus par rapport au trimestre précédent. Ces derniers trimestres, on a pu observer un net tassement du développement de l'indice.

Contrairement aux années 80, l'indice ne semble pas vouloir s'emballer, ce qui diminue la probabilité d'une bulle immobilière spéculative. Le marché se situe pourtant à un niveau record, avec un cycle des prix persistant depuis près de 15 ans. Sans ralentissement, le risque d'une bulle des prix devrait de nouveau augmenter dans les trimestres à venir.

Le volume des hypothèques a enregistré une croissance de 4,3%, soit 29 milliards de francs, par rapport à l'an passé. Quant au revenu disponible des ménages, il n'a augmenté que de 1,4% (environ 5 milliards de francs). L'endettement croissant constitue un risque supplémentaire pour l'économie en cas de forte hausse des taux d'intérêt.

Méthodologie

L'UBS Swiss Real Estate Bubble Index se compose des six sous-indices suivants: rapport entre les prix de vente et les loyers, rapport entre les prix des maisons et les revenus des ménages, évolution du prix des maisons par rapport à l'inflation, rapport entre l'endettement hypothécaire et les revenus, rapport entre l'activité de construction et le produit intérieur brut (PIB) et part des biens immobiliers faisant l'objet d'une demande de financement par des clients UBS et non destinés à leur usage propre.

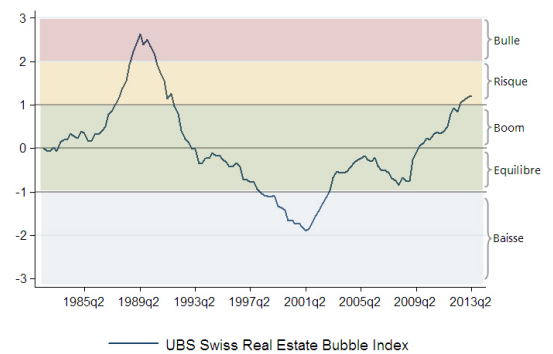
L'UBS Swiss Real Estate Bubble Index est la moyenne, pondérée au moyen d'une analyse des composants principaux, des indicateurs standardisés et corrigés des tendances. L'indice reflète les écarts en tant qu'écarts standards par rapport à la valeur médiane à laquelle est donnée la valeur zéro.

En fonction de sa valeur du moment, l'indice peut atteindre l'un des cinq niveaux suivants: baisse (en dessous de -1), équilibre (entre -1 et 0), boom (entre 0 et 1), risque (entre 1 et 2) et bulle (au-dessus de 2).

Matthias Holzhey, economist, UBS AG
matthias.holzhey@ubs.com

Claudio Saputelli, economist, UBS AG
claudio.saputelli@ubs.com

UBS Swiss Real Estate Bubble Index



Source: UBS

Développement de l'UBS Swiss Real Estate Bubble Index

		Index
2009	Trimestre 1	-0.24
	Trimestre 2	-0.05
	Trimestre 3	0.10
	Trimestre 4	0.15
2010	Trimestre 1	0.25
	Trimestre 2	0.21
	Trimestre 3	0.33
	Trimestre 4	0.39
2011	Trimestre 1	0.35
	Trimestre 2	0.40
	Trimestre 3	0.52
	Trimestre 4	0.79
2012	Trimestre 1	0.93
	Trimestre 2	0.82
	Trimestre 3	1.02
	Trimestre 4	1.11
2013	Trimestre 1	1.17
	Trimestre 2	1.20

Source: UBS

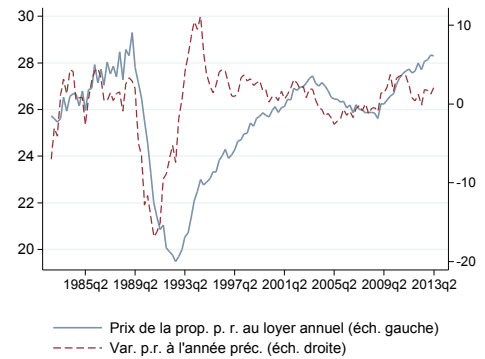
Sous-indices de *UBS Swiss Real Estate Bubble Index*

Prix de la propriété du logement par rapport au loyer annuel

Le rapport entre prix à l'achat et loyers est resté inchangé au 2e trimestre 2013: il faut toujours l'équivalent de 28,3 loyers annuels pour acquérir un logement comparable. L'équilibre à long terme se situe aux alentours de 25.

Prix de la propriété par rapport au loyer annuel

Niveau et variation par rapport à l'année précédente en pourcentage



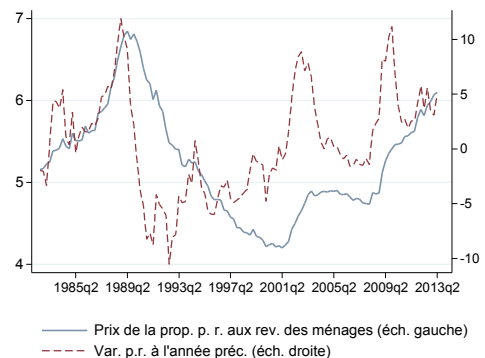
Sources: BNS; UBS

Prix de la propriété par rapport aux revenus des ménages

Au 2e trimestre 2013, les prix de l'immobilier ont augmenté un peu plus vite que les revenus des ménages. Il faut toujours près de 6,1 revenus annuels pour acquérir un logement dans un segment de prix moyen. La moyenne à long terme est de 5,2 revenus annuels. Un record de 6,9 avait été atteint au 2e trimestre 1989.

Prix de la propriété par rapport aux revenus des ménages

Niveau et variation par rapport à l'année précédente en pourcentage



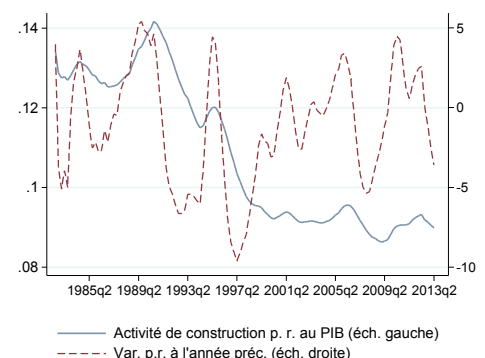
Sources: BNS; OFS; UBS

Activité de construction par rapport au produit intérieur brut (PIB)

En ce qui concerne les investissements dans la construction, on ne constate pas de changement de cap. La part du secteur dans le produit intérieur brut se maintient à un niveau assez bas de 9,0%, la moyenne de long terme étant de 11%. Le plus haut niveau avait été atteint au 2e trimestre 1990, avec 14,1%.

Activité de construction par rapport au PIB

Niveau et variation par rapport à l'année précédente en pourcentage



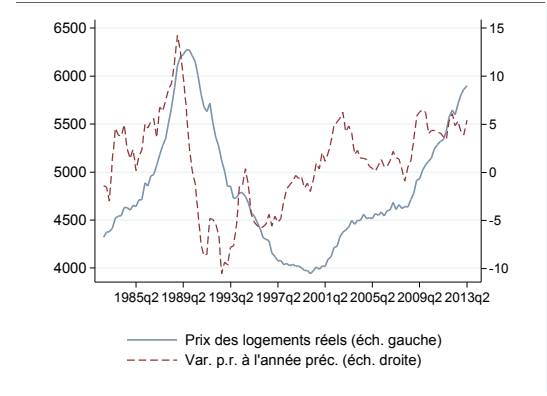
Sources: seco; OFS; UBS

Rapport entre les prix des logements et les prix à la consommation

Les prix réels de l'immobilier – soit la moyenne des maisons individuelles et des logements en copropriété – ont crû de 0,6% par rapport au trimestre précédent. En termes réels, ils restent environ 6% en dessous du pic de la dernière bulle immobilière au 3e trimestre 1989.

Rapport entre les prix des logements et les prix à la consommation

Variation réelle des prix de la propriété (CHF / m²) et variation par rapport à l'année précédente en pourcentage



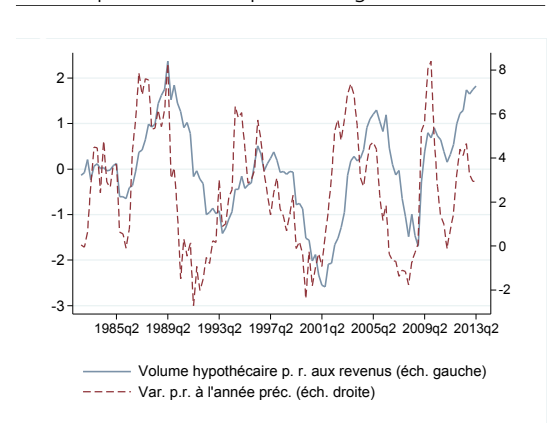
Sources: BNS; OFS; UBS

Volume hypothécaire par rapport aux revenus

La dynamique de l'octroi des hypothèques s'est légèrement ralentie. Si la croissance est proportionnelle à l'évolution des revenus, elle est toujours bien au-dessus de la tendance à long terme: au 2e trimestre 2013, l'indicateur se situait à 1,82 écart-type au-dessus de la moyenne à long terme.

Volume hypothécaire par rapport aux revenus

Créances hypothécaires des ménages comparées au revenu (corrige du trend) et variation par rapport à l'année précédente en pourcentage



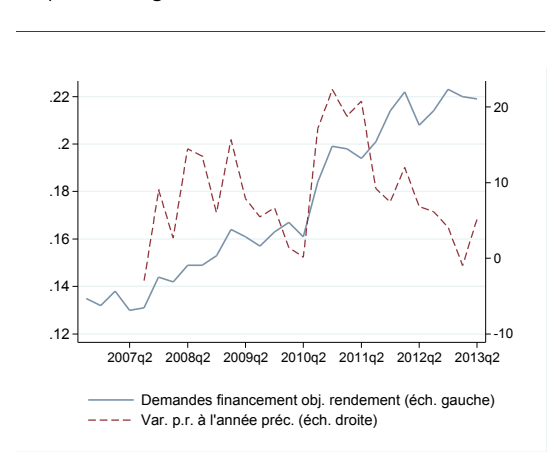
Sources: BNS; OFS; UBS

Demandes de crédits en vue du financement d'objets non destinés à l'usage propre (clients UBS)

Au 2e trimestre 2013, le nombre de demandes de crédit pour des biens non destinés à l'usage propre restait élevé: 21,9% des demandes de crédit concernaient des objets non destinés à un usage personnel direct, chiffre à peine inférieur au sommet de 22,3% atteint au 4e trimestre 2012.

Demandes de crédits en vue du financement d'objets non destinés à l'usage propre

Niveau et variation par rapport à l'année précédente en pourcentage



Source: UBS

Régions présentant un potentiel de risque pour le marché de l'immobilier résidentiel

Le nombre de régions à risque est resté inchangé au 2e trimestre 2013. Les dernières données montrent que l'enchérissement – et donc le risque de correction – se déplace de plus en plus vers les centres urbains de taille moyenne et les agglomérations environnantes. Les régions de Locarno, Mutschellen, Winterthur, l'Unterland et l'Oberland zurichois font désormais partie des régions surveillées.

Méthodologie

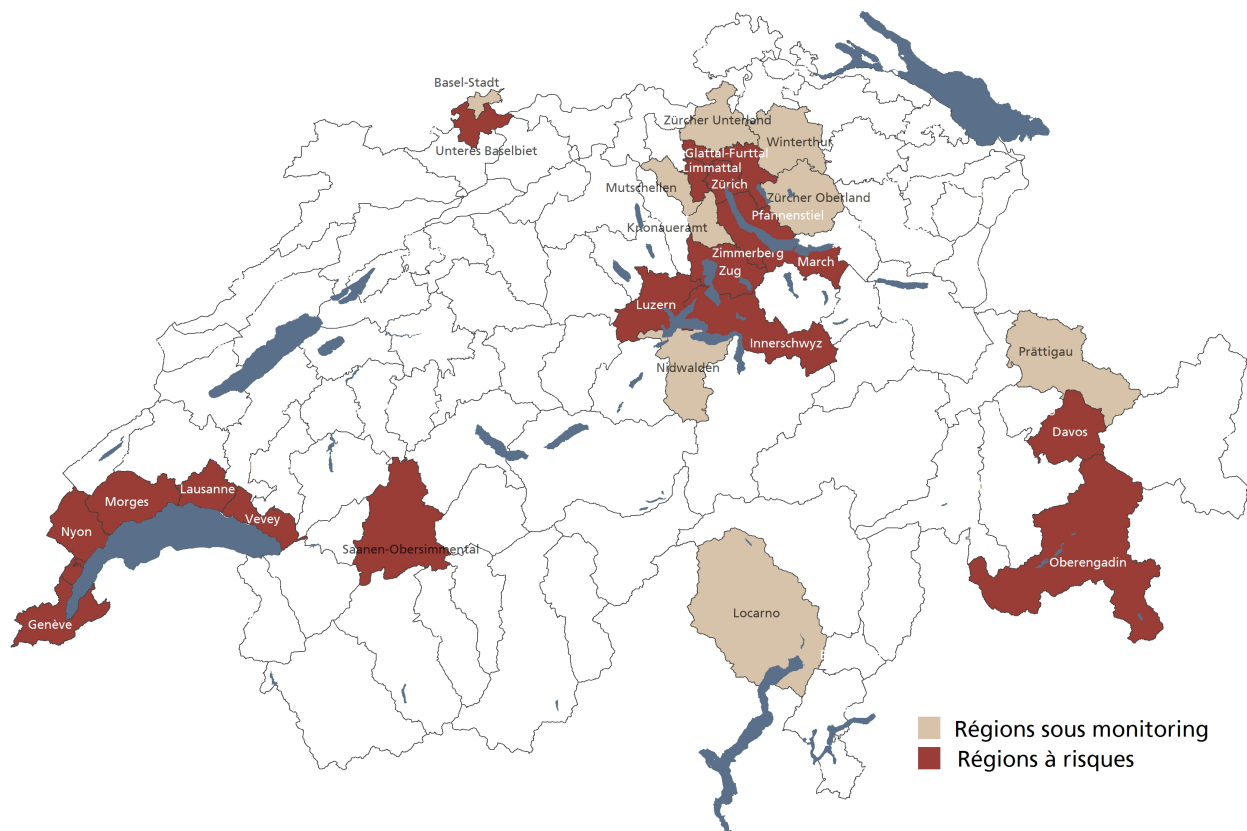
Notre sélection des régions à risque est liée à l'UBS Swiss Real Estate Bubble Index et se fonde sur une procédure de sélection à plusieurs niveaux, basée sur les données régionales relatives à la population et au prix de l'immobilier (voir annexe).

Régions à risques	Régions sous monitoring
Zürich	Knonaueramt
Glattal-Furttal	Zürcher Oberland*
Limmattal	Winterthur*
Zimmerberg	Zürcher Unterland*
Pfannenstiel	Nidwalden
Saanen-Obersimmental	Basel-Stadt
Luzern	Prättigau
Innerschwyz	Mutschellen*
March	Locarno*
Zug	
Unteres Baselbiet	
Davos	
Oberengadin	
Lausanne	
Morges	
Nyon	
Vevey	
Genève	

* ajoutée le 2ème trimestre 2013

Carte des régions à risques - 2ième trimestre 2013

Régions à risques et sous monitoring pour le marché immobilier suisse



Annexe: analyse régionale

Nous utilisons une matrice BCG (croissance du marché/part de marché) adaptée pour caractériser les risques régionaux et les risques pour l'économie suisse en fonction de la situation du marché global. Dans une première étape, toutes les régions sont classées en quatre catégories selon leur nombre d'habitants et leur évolution démographique (matrice extérieure).

- *Marchés stars* – régions fortement peuplées et avec une croissance démographique supérieure à la moyenne
- *Marchés saturés* – régions fortement peuplées avec une croissance démographique inférieure à la moyenne
- *Marchés en croissance* – petites régions avec une croissance démographique supérieure à la moyenne
- *Marchés de niche* – petites régions avec une croissance démographique inférieure à la moyenne

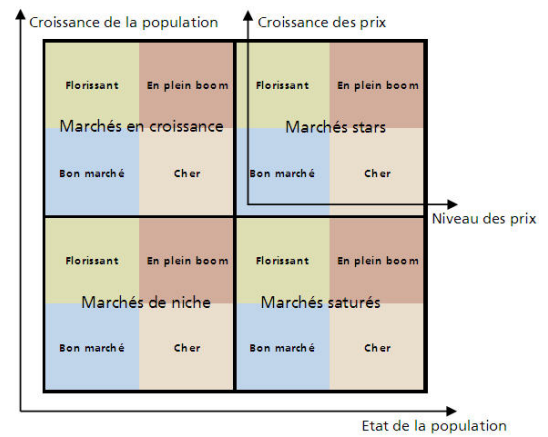
Dans une deuxième étape, toutes les régions (indépendamment) sont réparties sur la base du niveau des prix et de la hausse du prix des logements dans quatre autres catégories (matrice intérieure):

- *En boom* – régions chères avec hausse des prix sup. à la moyenne
- *Cher* – régions chères avec hausse des prix inférieure à la moyenne
- *Florissant* – régions avantageuses: hausse des prix sup. à la moyenne
- *Bon marché* – régions bon marché: hausse des prix inf. à la moyenne

La matrice croissance du marché/part de marché est couplée ensuite à l'*UBS Swiss Real Estate Bubble Index*, de sorte que les critères de sélection dépendent du niveau actuel de l'indice. Plus le niveau de l'indice est élevé, moins la sélection des régions est restrictive (relativement).

Matrice BCG (croissance du marché/part de marché)

Avec population et prix comme variables

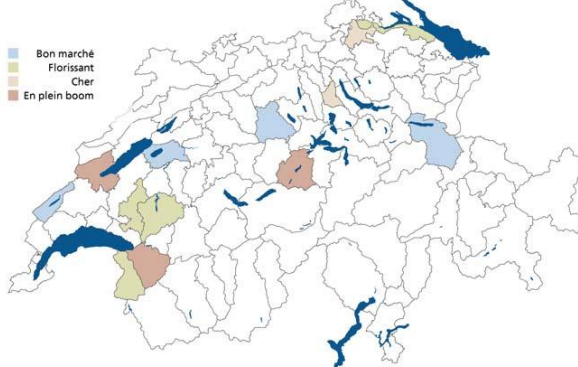


Source: UBS

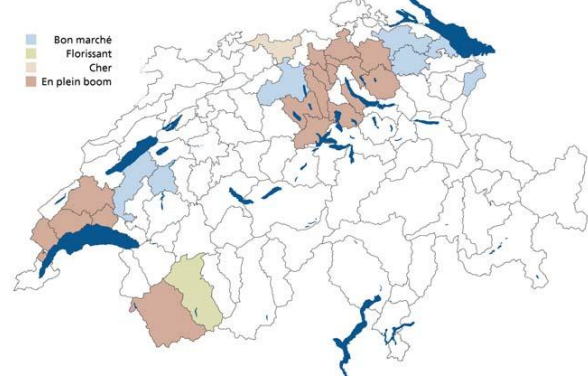
Exemple de lecture: le champ en haut à droite (marché star, en plein boom) contient toutes les régions qui ont enregistré à la fois une croissance démographique et une hausse des prix supérieures à la moyenne et qui comptent aussi parmi les régions les plus peuplées et les plus chères.

Aperçu de la répartition dans la matrice croissance du marché/part de marché

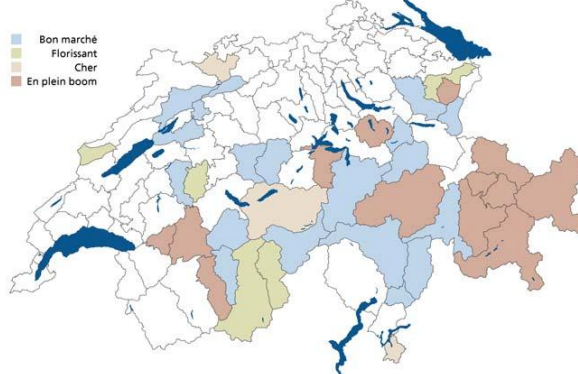
Marchés en croissance



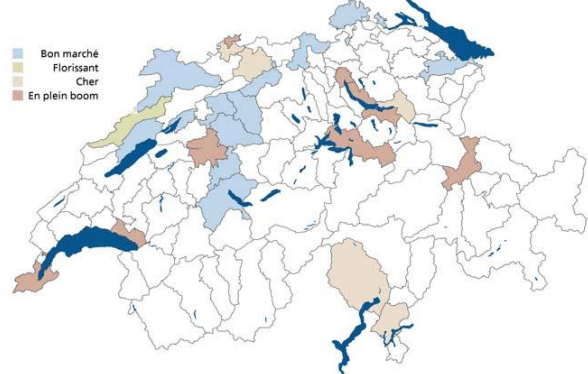
Marchés stars



Marchés de niche



Marchés saturés



Annexe

UBS CIO WM Research est publié par Wealth Management et Retail & Corporate, et Wealth Management Americas, divisions de UBS SA (UBS) ou d'une entreprise associée. Dans certains pays, UBS AG se dénomme UBS SA. Ce document vous est adressé à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne contient aucune incitation ou offre d'achat ou de cession de quelque valeur mobilière ou instrument financier que ce soit. L'analyse qu'il contient s'appuie sur de nombreuses hypothèses. Des hypothèses différentes peuvent entraîner des résultats sensiblement différents. Certains services et produits sont susceptibles de faire l'objet de restrictions juridiques et ne peuvent par conséquent pas être offerts dans tous les pays sans restriction aucune et/ou peuvent ne pas être offerts à la vente à tous les investisseurs. Bien que ce document ait été établi à partir de sources que nous estimons dignes de foi, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient à l'exception des révélations en rapport avec UBS et ses sociétés affiliées. Toutes les informations, appréciations et indications de prix contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Ces appréciations peuvent s'avérer différentes ou contraires à celles formulées par d'autres départements ou divisions d'UBS en raison de l'application d'hypothèses et de critères différents. À tout moment, UBS AG, toutes les sociétés du groupe UBS et leurs employés peuvent détenir des positions longues ou courtes et exercer la fonction de teneur de marché ou d'agent sur les valeurs mobilières mentionnées dans ce document et conseiller ou fournir des services d'ingénierie financière soit à l'émetteur de ces valeurs soit à une société associée à cet émetteur. Dans le cas de certaines transactions complexes à réaliser pour cause de manque de liquidité de la valeur, il vous sera difficile d'évaluer les enjeux et de quantifier les risques auxquels vous vous exposez. UBS s'appuie sur certains dispositifs de contrôle de l'information pour contrôler le flux des informations contenues dans un ou plusieurs départements d'UBS, au sein d'autres départements, unités, divisions ou sociétés affiliées d'UBS. Les marchés des options, des produits dérivés et des valeurs à terme sont considérés comme risqués. Les performances historiques ne sont nullement représentatives des performances futures. Certains placements peuvent être sujets à des dépréciations soudaines et massives et le jour du dénouement, la somme vous revenant peut être inférieure à celle que vous avez investie ou vous pouvez être contraint d'apporter des fonds supplémentaires. Les taux de change peuvent avoir un impact très négatif sur le prix, la valeur ou le rendement d'un instrument financier. Sachant qu'il nous est impossible de tenir compte des objectifs spécifiques d'investissement de chacun de nos clients particuliers, ni de leur situation financière ou de leurs besoins personnels, nous recommandons aux particuliers désireux de réaliser une transaction sur l'une des valeurs mobilières mentionnées dans ce document de s'informer auprès de leur conseiller financier ou de leur fiscaliste sur les éventuelles conséquences de cette transaction, notamment sur le plan fiscal. Ni ce document, ni copie de ce document ne peuvent être distribués sans autorisation préalable d'UBS ou d'une filiale d'UBS. UBS interdit expressément la distribution et le transfert de ce document à un tiers quelle qu'en soit la raison. UBS ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de réclamation ou de poursuite judiciaire de la part d'un tiers fondé sur l'utilisation ou la distribution de ce document. Ce document ne peut être distribué que dans les cas autorisés par la loi applicable. Lors de l'établissement des prévisions conjoncturelles Chief Investment Office, les économistes CIO ont travaillé en collaboration avec des économistes employés par l'UBS Investment Research. Les prévisions et les estimations sont actuelles le jour de leur publication et sont susceptibles de modifications sans préavis.

Gérants d'actifs externes / Conseillers financiers externes: Dans le cas où cette étude ou cette publication est fournie par un gérant d'actifs externe ou un conseiller financier externe, UBS interdit expressément qu'elle soit redistribuée au gérant d'actifs externe ou au conseiller financier externe et qu'il en fasse bénéficier ses clients ou des parties tierces. **Allemagne:** l'émetteur au sens de la loi allemande est UBS Deutschland AG, Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt am Main. UBS Deutschland AG est agréée par et placée sous l'autorité de la «Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht». **Australie:** 1) **Clients d'UBS Wealth Management Australia Ltd:** cet avis est distribué aux clients d'UBS Wealth Management Australia Ltd ABN 50 005 311 937 (détenteur de la licence australienne pour la prestation de services financiers n°231127), Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney, New South Wales, NSW 2000, par UBS Wealth Management Australia Ltd.: Le contenu de ce document se limite à des informations générales et/ou un conseil général et ne constitue pas un conseil personnel relatif à un produit financier. En tant que tel, le contenu de ce document a été préparé sans tenir compte des objectifs, de la situation financière ou des besoins d'un destinataire en particulier, quel qu'il soit. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, le destinataire doit recueillir un conseil personnel sur le produit financier de la part d'un conseiller indépendant et étudier toute documentation relative à l'offre correspondante (y compris les informations à l'usage des investisseurs relatives au produit) là où l'acquisition des produits financiers est envisagée. 2) **Clients d'UBS SA:** cet avis est émis par UBS SA ABN 47 088 129 613 (détenteur de la licence australienne pour la prestation de services financiers n°231087): Ce document est émis et distribué par UBS SA, en dépit de toute mention contraire dans le document. Le document est destiné à une utilisation exclusive par des «clients de gros» tels que définis à la section 761G («clients de gros») de la Corporations Act 2001 (Cth) («Corporations Act»). Le document ne saurait en aucun cas être mis à la disposition d'un «client de détail» tel que défini à la section 761G de la Corporations Act par UBS SA. Les services de recherche d'UBS SA ne sont accessibles qu'aux clients de gros. Le présent document n'est qu'une information générale et ne tient pas compte des objectifs d'investissement, de la situation financière, du régime d'imposition ou des besoins spécifiques d'une personne quelle qu'elle soit. **Autriche:** Cette publication ne constitue pas une offre au public ou une sollicitation similaire en vertu du droit autrichien et sera utilisée uniquement dans des circonstances qui n'équivalent pas à une offre au public de titres financiers en Autriche. Ce document ne peut être utilisé que par le destinataire direct de ces informations et ne peut en aucune circonstance être remis à un autre investisseur, quel qu'il soit. **Bahamas:** cette publication est distribuée à la clientèle privée d'UBS (Bahamas) Ltd et n'est pas destinée à être distribuée aux personnes considérées comme des ressortissants ou des résidents des Bahamas conformément à la «Bahamas Exchange Control Regulations». **Bahreïn:** UBS SA est une banque suisse qui n'est ni autorisée, ni soumise à la surveillance ou à la réglementation de la banque centrale de Bahreïn. En tant que telle, elle n'effectue aucune activité bancaire ou d'investissement à Bahreïn. Les clients ne bénéficient donc d'aucune protection aux termes des lois et réglementations locales applicables aux services bancaires et de placement. **Belgique:** La présente publication n'a pas vocation à constituer une offre publique ou une sollicitation comparable au sens du droit belge mais peut, à des fins d'information, être mise à la disposition de clients d'UBS Belgium SA/NV, banque agréée sous la surveillance de la «Commission bancaire, financière et des assurances» (CFBA), à laquelle cette publication n'a pas été soumise pour approbation. **Canada:** cette publication est distribuée à la clientèle d'UBS Wealth Management Canada par UBS Investment Management Canada Inc.. **Dubaï:** La recherche est émise par UBS AG Dubai Branch dans le DIFC. Elle est réservée strictement aux clients professionnels et ne peut pas être redistribuée dans les Emirats Arabes Unis. **EAU:** ce rapport n'entend pas constituer une offre, vente ou livraison d'actions ou d'autres titres conformément à la législation des Emirats Arabes Unis (EAU). La teneur du présent rapport n'a pas été et ne sera pas approuvée par quelque autorité que ce soit aux Emirats Arabes Unis, y compris l'Autorité des matières premières et titres des Emirats ou la Banque centrale des EAU, le marché financier de Dubaï, le marché des titres d'Abu Dhabi ou toute autre place boursière des EAU. **Espagne:** cette publication est distribuée à la clientèle d'UBS Bank, S.A. par UBS Bank, S.A., banque enregistrée auprès de la «Banque d'Espagne». **Etats-Unis:** Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à tout ressortissant américain. UBS Securities LLC est une filiale d'UBS AG et une société affiliée d'UBS Financial Services Inc. UBS Financial Services Inc. est une filiale de UBS AG. **France:** Cette publication est diffusée à la clientèle et clientèle potentielle d'UBS (France) S.A., société anonyme au capital social de 125.726.944 €, 69, boulevard Haussmann F-75008 Paris, R.C.S. Paris B 421 255 670, par cette dernière. UBS (France) S.A. est un prestataire de services d'investissement dûment agréé conformément au Code Monétaire et Financier, relevant de l'autorité de la Banque de France et de l'Autorité des Marchés Financiers. **Hong Kong:** cette publication est distribuée à la clientèle de la succursale UBS SA Hong Kong, banque au bénéfice d'une licence en vertu de la «Hong Kong Banking Ordinance» et établissement enregistré selon la «Securities and Futures Ordinance». **Inde:** Distribué par UBS Securities India Private Ltd. 2/F, 2 North Avenue, Maker Maxity, Bandra Kurla Complex, Bandra (East), Mumbai (Inde) 400051. Tél.: +912261556000. Numéros d'enregistrement SEBI: NSE (segment marché des capitaux): INB230951431, NSE (segment contrats à terme et options) INF230951431, BSE (segment marché des capitaux) INB010951437. **Indonésie:** ce document, ou cette publication, ne constitue pas une offre publique de titres conformément à la législation indonésienne applicable au marché des capitaux, notamment ses dispositions d'application. Les titres mentionnés ici n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la législation et des dispositions indonésiennes relatives au marché des capitaux. **Italie:** cette publication est distribuée à la clientèle d'UBS (Italia) S.p.A., via del vecchio politecnico 3 - Milan, banque italienne dûment agréée par la «Banque d'Italie» pour la fourniture de services financiers sous la surveillance de «Consob» et de la «Banque d'Italie». UBS Italia n'a pas pris part à l'élaboration de la présente publication ni à celle de la recherche sur les investissements ni de l'analyse financière qu'elle comporte. **Jersey:** la succursale UBS AG Jersey est soumise à la réglementation et est autorisée par la «Commission des Services Financiers» de Jersey pour gérer des activités bancaires, des fonds et des activités d'investissement. **Luxembourg:** la présente publication n'a pas vocation à constituer une offre publique au sens du droit luxembourgeois, mais de pouvoir être rendue accessible, à des fins d'information, à des clients d'UBS (Luxembourg) S.A., une banque agréée sous la surveillance de la «Commission de surveillance du secteur financier» (CSSF), à laquelle ladite publication n'a pas été soumise pour approbation. **Mexique:** Ce document a été distribué par UBS Asesores México, S.A. à capital variable, une entité qui n'est pas soumise à la supervision de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores et ne fait pas partie d'UBS Grupo Financiero, S.A. à capital variable, ni d'aucun autre groupe financier mexicain et ses obligations ne sont garanties par aucun autre tiers. UBS Asesores México, S.A. à capital variable, ne garantit pas le moindre rendement. **Royaume-Uni:** approuvé par UBS AG, habilité et supervisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, UBS SA est habilitée par l'Autorité de contrôle prudentiel (Prudential Regulation Authority - PRA), réglementée par

Annexe

l'Autorité des pratiques financières (Financial Conduct Authority - FCA) et soumise à la réglementation limitée de l'Autorité de contrôle prudentiel. Nous fournissons sur demande les détails sur l'étendue de notre réglementation par l'autorité de contrôle prudentiel. Membre de la bourse de Londres. Cette publication est distribuée à la clientèle privée d'UBS Londres au Royaume-Uni. Dans la mesure où des produits ou services sont fournis depuis l'extérieur du Royaume-Uni, ils ne seront pas soumis à la réglementation du Royaume-Uni ou au «Financial Services Compensation Scheme». **Singapour:** Pour toute question liée ou résultant de l'analyse ou du rapport, prière de contacter la succursale UBS SA Singapour, laquelle est un conseiller financier exempté selon le "Singapore Financial Advisers Act" (Cap. 110), une banque autorisée par le "Singapore Banking Act" (Cap. 19) et une entité soumise à la supervision de la "Monetary Authority of Singapore".
Version 07/2013.

© UBS 2013. Le symbole des trois clés et le logo UBS appartiennent aux marques déposées et non déposées d'UBS. Tous droits réservés.